

portant versement et nomination de  
Madame NGANKOUOBI née MANGOULOU  
(Andrienne), Administrateur des S.I.F de  
7ème échelon des cadres de la caté-  
gorie A, hiérarchie I des Services  
Administratifs et Financiers -S.A.F.-  
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la loi n° 02/89 du 14 Novembre 1989, portant réforme du statut général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E.

D.G.B.

(actuellement A,B,C, des Fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 71/248 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres sédentaires de la catégorie A des Douanes et les règles de recrutement dans lesdits cadres ;

(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières administratives et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement des spécialités applicables aux Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/226 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers, des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u le décret n° 92/675 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 91-1091/MESSRH-DGFI-DGCA-SAV du 28 Décembre 1991 portant promotion de l'intéressée ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u la lettre n° 1018/DGD du 3 Octobre 1992 du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects transmettant le dossier de l'intéressée ;

(/u la demande de l'intéressée en date du 25 Juillet 1992 ;

~~SECRET~~      ~~SECRET~~      ~~SECRET~~

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n°s 71/248 du 26 Juillet 1971 et 73/443 du 24 Avril 1973 susvisés, Madame NGANKOUOBI née MANGOULOU (Adrienne), Administrateur des SAf de 7<sup>o</sup> échelon, indice 1420 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en service à la Direction Régionale des Douanes de Brazzaville, titulaire d'une attestation de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, (filiale Douanes), est versée à concordance de catégorie et d'indice et nommée au grade d'Inspecteur des Douanes de 7<sup>o</sup> échelon indice 1420 : ACC = Néant.

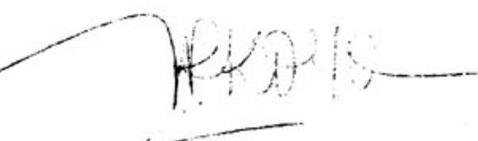
..... tant

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet/du point de vue de l'ordre de l'ancienneté à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

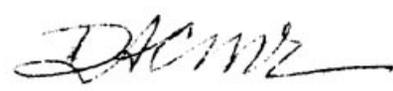
Brazzaville, le 19 Juin 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives



Jean Prosper KOYO.-



Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

- JORC.....3
- DGFF/DGCA.....2
- DGFF/BSF.....2
- DGFF/DC.....2
- DGB.....2
- DGOF.....1
- INTER-SSBEE.....1
- DOSSIER.....3
- SGG/BC.....2./-

